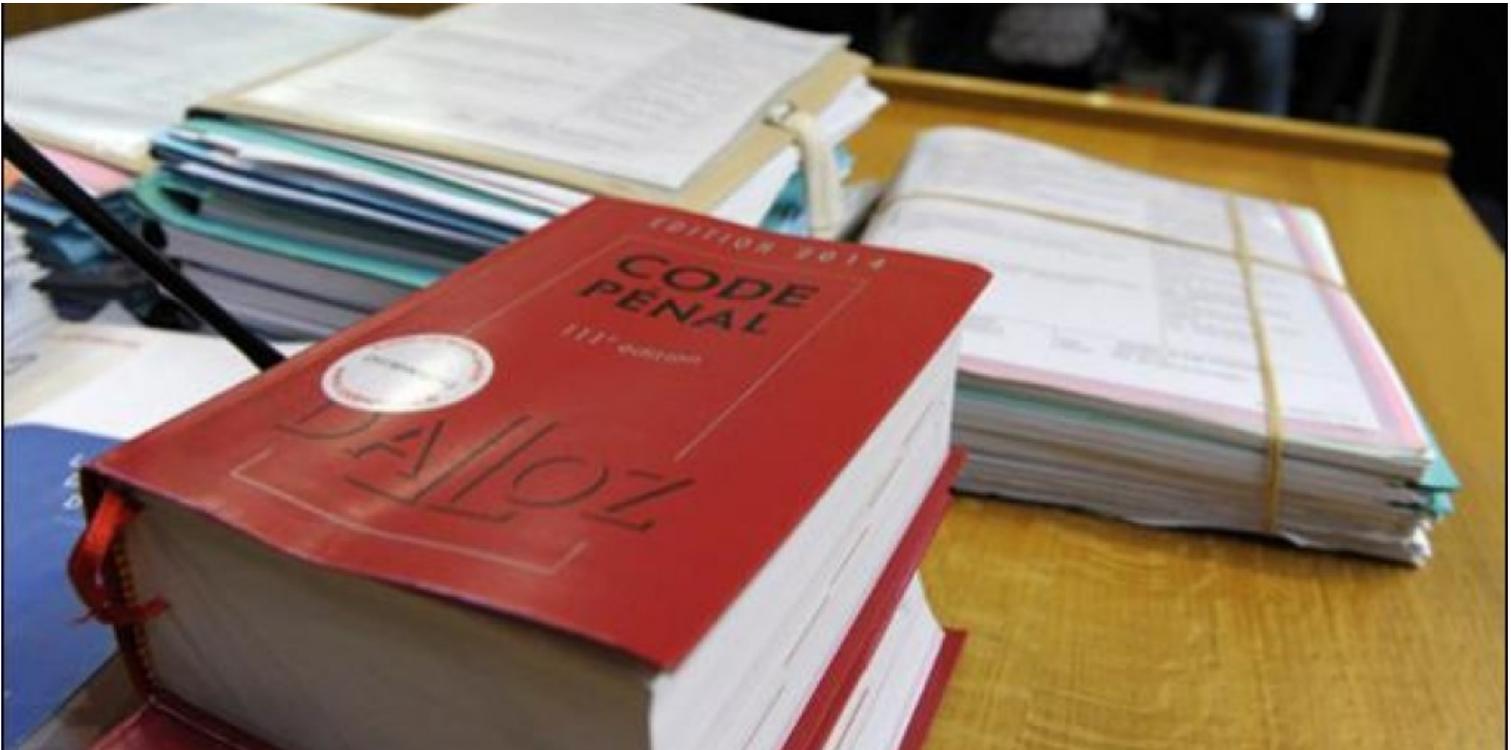


## **Un chanteur basque accusé de soutien à ETA jugé 14 ans après son arrestation**

Le chanteur basque Peio Serbielle, mis en examen il y a 14 ans pour avoir hébergé des dirigeants de l'organisation séparatiste basque ETA, sera jugé mardi 22 et mercredi 23 mai 2018 par le tribunal correctionnel de Paris.

PUBLIÉ LE 20/05/2018 À 11:25

MIS À JOUR LE 20/05/2018 À 11:26



Le chanteur basque Peio Serbielle, mis en examen il y a 14 ans pour avoir hébergé des dirigeants de l'organisation séparatiste basque ETA, sera jugé mardi 22 et mercredi 23 mai 2018 par le tribunal correctionnel de Paris.

Le chanteur basque Peio Serbielle, mis en examen il y a 14 ans pour avoir hébergé des dirigeants de l'organisation séparatiste basque ETA, sera jugé mardi 22 et mercredi 23 mai 2018 par le tribunal correctionnel de Paris.

En octobre 2004, il avait été arrêté lors d'une opération anti-ETA dans les Pyrénées-Atlantiques durant laquelle des dirigeants de l'ETA, Mikel Albizu Iriarte, alias "Antza" et sa compagne Soledad Iparragirre Genetxea, alias "Anboto", également recherchée par la justice espagnole, avaient été appréhendés.

Peio Serbielle a reçu en 2001 le grand prix Sacem de musique traditionnelle et musiques du monde. En 2005, alors qu'il était en détention, un appel pour sa libération avait mobilisé plusieurs artistes, dont les chanteurs Renaud, Maxime Le Forestier, Georges Moustaki, les groupes Tri Yann et I Muvrini.

Le chanteur, qui a passé 16 mois en détention provisoire avant d'être placé sous contrôle judiciaire, est jugé pour association de malfaiteurs à visée terroriste aux côtés de trois autres personnes. Il lui est reproché d'avoir mis son logement à disposition de l'organisation terroriste ETA, qui y aurait organisé des réunions.

Dans sa maison et sa voiture, les enquêteurs avaient retrouvés des revues clandestines d'ETA, des prospectus, ainsi que des empreintes génétiques d'activistes sur un matelas et un mégot de cigarette.

Selon son avocat, Jean-François Blanco, Peio Serbielle dit qu'il ne savait pas que les personnes qu'il accueillait appartenaient à l'ETA. "Il a accepté d'accueillir des réfugiés politiques; il estimait qu'il accomplissait un devoir d'accueil de Basques de l'Etat espagnol. (...) Mais en aucun cas il n'avait connaissance de leur appartenance à l'ETA et encore moins de leur rôle de dirigeants d'ETA", a dit l'avocat à l'AFP.

Me Blanco a indiqué qu'il demanderait mardi, à l'ouverture du procès, "l'annulation de la procédure pour violation manifeste et grave du délai raisonnable". "Les procédures

longues, je connais, mais dans ce dossier, nous avons dépassé les limites de l'acceptable", a-t-il déclaré à l'AFP. "La dernière fois qu'il a été entendu par un juge d'instruction remonte à septembre 2006", selon l'avocat.

"A partir du moment où la direction de l'ETA a été jugée et condamnée par la Cour d'assises en décembre 2010, ce dossier n'a plus intéressé personne. C'est un dossier sinistré", critique Me Blanco.

L'ETA, qui a renoncé à la violence en 2011, a annoncé le 3 mai sa dissolution, mettant un point final à la dernière insurrection armée d'Europe occidentale, qui a fait plus de 800 morts et des milliers de blessés en quatre décennies.